

3	COMMUNICATION	4	JURIDIQUE	5	SANTÉ & RECHERCHE	6	STRATÉGIE	8	INNOVATION	16	ZOOM
	Unique Hotel Spa, des spas en ligne		Reconnaissance des praticiens		Bore-out : ennui professionnel		Aquatonic à l'international		O.Zen : mieux gérer sa respiration		Cluster Bien-être
	Vendre son activité de bien-être		Réforme territoriale : le projet de loi NOTre		Le running dans les cures		Activité thermale 2014		Le bien-être de l'alimentation		

CARTE BLANCHE À

Joachim Lieber, Secrétaire général de European Spas Association

2015 est une année spéciale pour l'European Spas Association (ESPA). Depuis 1995, l'ESPA est l'unique association parapluie qui représente les intérêts communs des professionnels européens de l'industrie du thermalisme et du bien-être à Bruxelles. Au cours du dernier congrès annuel, l'ESPA a célébré son 20^e anniversaire. À Sopot, la famille ESPA, avec les participants et les représentants politiques, s'est remémoré les 20 années de concertation, de représentation, de promotion, de lobbying, de coopération, de qualité... À l'avenir, l'ESPA se concentrera sur la dimension européenne des centres thermaux et des complexes de santé et de bien-être, la rééducation et la prévention, ainsi que sur le tourisme de santé, comme l'a indiqué le président de l'ESPA Martin Plachý dans son discours d'ouverture.

Le 20^e congrès annuel de l'ESPA a eu lieu à Sopot, en Pologne, du 19 au 22 mai 2015. Son slogan « Spas and Health Resorts 2025 », en a introduit l'intérêt avant-gardiste. Le programme de cet événement annuel était centré sur la balnéothérapie comme une méthode naturelle pour la prévention. Les présentations ont abordé des sujets tels que l'organisation et le financement de la balnéothérapie en Europe, la nouvelle politique européenne de santé, les perspectives de la médecine européenne, la mise en œuvre concrète de directives de santé transnationales, ainsi que des études cliniques et la e-librairie de l'ESPA. Les participants se sont vus présenter des produits et services innovants des destinations thermales et de bien-être, mais également le projet coordonné par l'ESPA et financé par l'Union européenne, « The Roman Thermal Spas of Europe » (www.roman-thermal-spas.eu). La seconde cérémonie des ESPA Innovation Awards, lorsque les gagnants des 6 catégories ont été désignés, a été un moment clé du congrès. Nous pensons que les centres thermaux, de santé et de bien-être européens sont irremplaçables dans le système de santé européen mais aussi pour le marché du tourisme de santé. Rejoignez-nous lors du 21^e congrès de l'ESPA, qui aura lieu à Vichy, en France.

Rapport d'activité 2014 d'Atout France

Premier secteur économique français, le tourisme ne cesse de progresser sur le territoire français.

Au cours du mois de juin, **Atout France** a publié son rapport d'activité 2014 qui synthétise les actions mises en place afin de valoriser le secteur touristique français, les nouveaux marchés et les attentes de la clientèle. Le contexte touristique global s'inscrit dans une dynamique de progression : en 2014, le nombre d'arrivées de touristes au niveau international s'élève à **1,135** milliard, un chiffre qui est en augmentation de **4,4 %**. L'Organisation mondiale du tourisme (UNWTO) a annoncé que l'augmentation du nombre d'arrivées de touristes internationaux se situerait entre 3 à 4% en 2015. En 2014, la France est la première destination touristique mondiale avec 83,7 millions de personnes (+ 0,1 % par rapport à 2013) venues sur le territoire.

Le bilan de l'année

Atout France a été rattachée au ministère des Affaires étrangères et du Développement international en 2014, ce qui a conduit à une progression des initiatives mises en place. **30** mesures, émises au cours des Assises du tourisme 2013, ont été instaurées afin d'assurer la structuration de l'offre et la promotion des produits touristiques. Plusieurs initiatives ont été créées concernant l'**accueil** des touristes parmi lesquelles l'instauration de dispositifs de sécurité, la rénovation de structures telles que les aéroports ou encore les gares ainsi que l'accélération des processus relatifs aux demandes de visas dans différents pays comme la Chine. Autre mesure mise en œuvre : les **contrats de destinations**. Lancés en 2013, ils ont pour objectif de créer une marque géographique qui aura une certaine résonance à l'international et attirera ainsi des touristes. L'année 2014 marque la signature de 11 nouveaux contrats de destination (*Aquæ n° 55*). Cette initiative se poursuit en 2015, avec

la diffusion d'un appel à projet, clôturé en mars dernier.

En parallèle, Atout France a mené des actions en **association** avec d'autres pays. L'organisme a travaillé en partenariat avec le ministère du Tourisme et l'Office national du tourisme tunisien en réalisant notamment un audit portant sur la représentation du pays nord africain sur le marché français. Autre initiative, celle de la collaboration avec le ministère du Tourisme haïtien qui avait pour objectif de qualifier l'offre touristique existante, la mise au point de nouveaux produits ainsi que d'un plan marketing étalé sur 3 ans.

Perspectives

Dans ce rapport, Atout France définit des **tendances** à exploiter, liées au contexte économique actuel mais aussi aux nouveaux besoins et **attentes** de la clientèle touristique. Phénomène sociétal, l'**économie collaborative** est désormais appliquée au secteur du tourisme : certains services comme le covoiturage connaissent une réelle progression. La population âgée de 65 ans et plus est de plus en plus élevée, ce qui représente une cible à exploiter pour les professionnels. Il apparaît également que les services et produits **haut de gamme** connaissent une demande croissante. Du côté des nouvelles attentes de la clientèle, le rapport pointe une progression du tourisme en ville mais également des destinations liées aux thématiques de la montagne, de l'œnotourisme ou encore de la culture. Les consommateurs de séjours **diversifient** leurs destinations et privilégient la découverte grâce à des activités insolites, à des traditions locales, à la gastronomie ou encore à des hébergements originaux. ■

Le rapport sur aquae-officiel.fr

À LIRE

Définir sa personnalité

Paru en mai dernier, *Les 16 grands types de personnalité, un modèle pour révéler le meilleur de soi-même et des autres* a été écrit par **Stéphanie Assante**. L'ouvrage se réfère au **MBTI®**, méthode qui permet de définir sa personnalité. Coach praticienne certifiée au MBTI® de niveau I et II, l'auteur accompagne le lecteur grâce à des exercices, afin de mieux se connaître, améliorer ses relations avec son entourage et faire ses propres choix.

Préserver le corps des masseurs

Posturologie du massage, comment masser sans se blesser ni se fatiguer, rédigé par **Carole Berger**, paraîtra en septembre prochain. Se revendiquant comme un **guide pratique**, il est à destination des professionnels qui effectuent des massages de manière régulière. Les gestes répétés, les mauvaises postures ou encore les pressions des muscles peuvent entraîner des douleurs et des maux qui doivent être soulagés. L'auteur, massothérapeute spécialisée en **posturologie**, prodigue des conseils pour apprendre à avoir conscience de ses propres sensations durant le massage pour ne pas mettre à mal son organisme. La respiration, les étirements mais aussi la connaissance de son corps sont parmi les solutions apportées par C. Berger.

AGENDA

Du 15 au 17 septembre 2015

Porte de Versailles, Paris
BEYOND BEAUTY PARIS

Salon dédié à l'univers de la beauté qui accueillera des conférences portant sur diverses thématiques, notamment sur le sujet de la peau et de l'environnement.
Rens. : www.beyondbeautyevents.com

Du 18 au 20 septembre 2015

Baku (Azerbaïdjan)
BEAUTY AND AESTHETIC MEDICINE EXHIBITION

Expositions des acteurs de la beauté. Présence de professionnels comme des dirigeants de cliniques de chirurgie plastique, des diététiciens ou encore des coiffeurs.
Rens. : www.beauty.iteca.az

Du 19 au 20 septembre 2015

Thermes, Brides-les-Bains
7èmes ATELIERS DU POIDS ET DE LA NUTRITION DE BRIDES

Événement à destination du grand public et des professionnels de santé ayant pour thème « Le diabète de type 2, de la physiopathologie à la prise en charge ». Cinq conférences, deux ateliers pratiques et un parcours de marche sont programmés.
Rens. : www.thermes-brideslesbains.fr

Du 23 au 25 septembre 2015

Bangkok (Thaïlande)
COSMOBEAUTÉ

Manifestation où participeront des professionnels de la beauté. De nombreux exposants exerçant dans le domaine des cosmétiques, des équipements et des produits bien-être.
Rens. : cosmobeauteasia.com

Du 24 au 26 septembre 2015

Palais des congrès, Dijon
CONGRÈS NATIONAL DES OFFICES DE TOURISME

Journées de séminaires à destination des professionnels du tourisme. Organisation de conférences et de tables rondes pour faire le point sur l'actualité du secteur.
Rens. : www.congresotfdijon2015.fr

Du 24 au 26 septembre 2015

Ourense (Espagne)
TERMATALIA

Rassemblement des acteurs du tourisme de santé, du thermalisme, du spa et de la thalassothérapie provenant de 25 pays. Échange des pratiques et des expériences est au programme.
Rens. : www.termatalia.com



L'OFFICIEL THERMALISME THALASSO & SPA

Publié un mardi sur deux
N°66 du 7 juillet 2015

Éditeur :
Société de presse PALINDROME
Mail : aquae@palindrome-edition.fr
Directeur de la publication :
Marie MORANI
Conseiller éditorial :
Jean-Michel AUDINEAU
Rédacteur :
Didier BOROTRA, Charlène JACQUIN,
Carine SARRIQUET
Relecture :
Carine SARRIQUET
Maquette :
Béregère GRISEL / GBgraphisme
Abonnements & Annonces :
Laure-Anne VILAINE
Impression :
Imprimé en France par DUPLI-PRINT
2 rue Descartes – 95330 DOMONT
Dépôt légal à parution
Commission paritaire : en cours
ISSN : 2262-5623

Toute reproduction même partielle est strictement interdite et donne lieu à des sanctions pénales conformément au Code de la propriété intellectuelle.



L'OFFICIEL THERMALISME THALASSO & SPA

Service abonnement - Palindrome

39 avenue de la Marne – 64200 BIARRITZ
Tél. : 05 59 24 73 60 – Fax : 09 83 24 73 60
Mail : abonnement@palindrome-edition.fr

1 an / 22 numéros + 2 hors-séries + espace abonnés 360 €
(versions PDF, accès illimité aux archives, espace documentaire)

2 ans / 44 numéros + 4 hors-séries + espace abonnés 690 €

Abonnements multiples et écoles : *nous consulter*

Nom, prénom :

Qualité / Entreprise :

Adresse :

Code postal : Ville :

Mail :

Paiement par :

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de Palindrome
- Mandat administratif
- Je désire recevoir une facture administrative

Date :/...../.....

Cachet et signature

ABONNEMENT

Créé par l'**ADEVOM** (Association de développement de la vallée de l'Orlu) en collaboration avec l'**office de tourisme des vallées d'Ax** (09), le **chéquier individuel** permet à son utilisateur de bénéficier de réductions, de 10 à 50 %, sur une trentaine d'activités de loisirs. L'objectif de ce dispositif est de promouvoir les animations mises en place dans le périmètre des vallées d'Ax. La vente de ces chéquiers est assurée au sein de l'office de tourisme mais également dans les structures d'hébergement partenaires.

Édité par IDS Santé, **Comment ça va ?** est un magazine, dont le premier numéro est paru en juin dernier, portant sur les objets connectés et des applications mobiles dans le domaine de la **santé**. Distribuée à 100 000 exemplaires dans des cabinets médicaux et les pharmacies, la publication semestrielle traite du **suivi** de sa santé grâce à l'utilisation des objets connectés dans les domaines du sport, de la nutrition mais également du logement. Le premier magazine aborde le diabète connecté, l'hypertension mais aussi des applications à utiliser pour les voyages.

La **Route des Villes d'Eaux du Massif Central** organise un **concours** sur les réseaux sociaux du 15 juin au 15 août 2015. Pour participer, il faut poster une photo sur Facebook, Twitter ou Instagram, accompagnée du hastag **#ilovevillesdeaux**. La photo devra être réalisée avec un cadre photo, sous format polaroid, distribué au sein des offices du tourisme des villes participantes. 17 lots sont mis en jeu parmi lesquels un séjour à La Bourboule (63) pour 2 personnes comprenant notamment des soins aux thermes de la ville ou encore une escapade santé aux thermes des Dômes à Vichy (03).

La sélection d'Unique Hotel Spa

Martine Bal propose désormais une sélection en ligne d'établissements spa situés en Europe et à l'international.

Unique Hotel Spa.com est un nouveau portail lancé par les **Éditions HB**, déjà éditrices de deux guides présentant l'hôtellerie de luxe et l'offre spa dans les régions des Alpes et du Sud. Le site propose une **sélection** d'adresses spa au niveau national (Auvergne, Alpes...), européen (Italie, Monaco, Suisse...) mais également international (Maldives). **Martine Bal**, directrice des Éditions HB, a conçu Unique Hotel Spa afin de permettre aux internautes de réserver leur séjour grâce à des redirections sur les sites des établissements.

Afin de figurer sur le site, les complexes touristiques doivent remplir certains **critères** définis par Unique Hotel Spa : l'accueil, la beauté des lieux, l'excellence de l'hébergement, la restauration, le confort haut de gamme ou encore la qualité des soins spa. ■

Vendre son activité de bien-être

The Guide to Selling Wellness Travel accompagne les professionnels dans le développement de leurs services de bien-être.

Réalisée par **Camille Hoheb**, la publication *The Guide to Selling Wellness Travel* porte sur les nouvelles spécificités des services de bien-être et sur les attentes des consommateurs concernant le tourisme et le bien-être. Ce guide s'adresse aux **professionnels** du voyage qui souhaitent développer une offre bien-être au sein de leur établissement. Afin de mieux les accompagner, l'auteure a intégré des **exercices** à réaliser à chaque fin de chapitre pour mieux appréhender les activités de bien-être et ainsi remplir les objectifs fixés. Ces mises en situation ont pour but de mieux connaître sa clientèle mais aussi le potentiel de sa structure. Pour réaliser ce rapport, C. Hoheb s'est appuyée sur de nombreuses études parmi lesquelles celles publiées par le **Wellness Tourism Worldwide**.

Le guide s'attache à présenter les différentes activités du tourisme de bien-être ainsi que leurs **spécificités** : spas, yoga, activités extérieures, méditation... C. Hoheb insiste sur la nouvelle perception du bien-être par les consommateurs en s'appuyant sur des **études de cas** de structures existantes. Le volume des cibles potentielles, préalablement définies, au niveau américain mais aussi international, a été recensé afin que les professionnels estiment l'**intérêt du développement** d'une activité de bien-être. Le rapport définit aussi les leviers qui pousseront les touristes à souscrire à ces nouveaux services : volonté d'adopter une meilleure hygiène de vie, de prendre soin de soi, difficultés dans la vie privée ou encore recherche d'un objectif de vie. ■

Onmeda est le nouveau **site**, orienté santé et bien-être, du groupe **Au Féminin**. Racheté en 2008 par ce dernier, il était jusqu'alors diffusé en Allemagne et en Espagne avant d'être lancé en France au printemps dernier. Les thématiques, traitées sous la forme d'articles, de tests, de forums, de vidéos ou de témoignages, sont les médicaments, la grossesse et les enfants, la nutrition ou encore la psychologie. Des professionnels de santé seront sollicités pour apporter leur expertise. Le site proposera également un service en lien avec les objets connectés afin de permettre à l'utilisateur d'avoir un **carnet de suivi** digital.

Phytomer a lancé courant avril un blog, **Les Chroniques de Phytomer**, qui diffuse des sujets relatifs aux soins proposés dans les spas ou aux composants utilisés en laboratoires. La marque de soins a organisé début juin un **casting**, qui durera jusqu'au 26 juillet, pour recruter des chroniqueuses qui publieront des articles sur le blog. Une esthéticienne, un fan sur Facebook, une blogueuse ainsi qu'une cliente d'un institut Phytomer seront choisies pour écrire durant 6 mois. Elles devront **tester** les produits de soins contenus dans les box envoyées par Phytomer et publier leur avis et conseils sur le site.

MARKETING

Le cabinet d'étude CSA a réalisé l'étude « **Les Français et les vacances** » en avril dernier, pour le compte de la société Oney. 995 personnes ont été contactées pour cette enquête. Il apparaît que les personnes ont pour premier réflexe de **consulter internet** à 62 %. 42 % des réservations s'effectuent sur le **site** de l'hé-

bergement tandis que 25 % des personnes privilégient des plateformes de distribution comme Expédia. 11 % de l'échantillon se rendent dans une agence de voyages. **90 %** des sondés utilisent **internet** durant leur séjour, pour rester en contact avec leurs proches et pour avoir des informations relatives aux activités à pro-

grammer. **82 %** des individus organisent eux-même leur séjour mais cette proportion baisse de 5 % pour ceux âgés de 65 ans et plus. 51 % des personnes interrogées ont précisé qu'elles partageaient leurs impressions sur les réseaux sociaux ou sur les sites internet de lieux visités après leur séjour.

Suite au placement des thermes de **Capvern-les-Bains** (65) en redressement judiciaire (*Aquæ n°61*) et à l'issue de l'audience du tribunal d'Albi (81) sur la surveillance de l'activité thermale intervenue le 26 mai dernier, il a été décidé, compte tenu du bilan économique de la structure et des perspectives de développement présentées par **Sauveur Ferrara**, PDG de Santé Actions, gestionnaire, la **poursuite** de cette dernière. Une évaluation sera réalisée au terme de la saison.

Dans le cadre des 92 mesures de **simplification administrative**, présentées le 3 juin par **Thierry Mandon**, secrétaire d'État à la Réforme de l'État, le gouvernement a proposé de **supprimer** la **déclaration annuelle des ventes des produits cosmétiques**. Il existe aujourd'hui une taxe de 0,1% sur le montant des ventes de ces produits. Deux déclarations doivent être effectuées, l'une pour la TVA, l'autre auprès de l'ANSM (agence nationale de sécurité des médicaments).

La **Direction générale des entreprises** (DGE) vient de lancer une **consultation** sur l'accessibilité et l'utilisation des **données** dans le **tourisme**. L'essor des services numériques et de leurs usages a généré un flux d'informations que les professionnels du tourisme souhaitent exploiter afin d'offrir des services innovants et mieux adaptés. La consultation prend la forme d'un **questionnaire** disponible sur le site de la DGE, dont les résultats seront publiés à l'automne et devraient faire l'objet, après échanges entre professionnels et institutions publiques, de propositions concrètes pour une meilleure utilisation de ces données.

Dans un récent contentieux, à l'initiative d'un employé qui n'avait pas bénéficié d'une **augmentation individuelle** dans le cadre d'une **enveloppe globale** de 3% des salaires, la Cour de cassation a donné, dans un arrêt du 6 mai 2015, raison au salarié, en proscrivant les pratiques des enveloppes globales pour lesquelles la répartition des augmentations individuelles s'effectue de manière arbitraire. Depuis 1996, la Cour de cassation a érigé en principe la règle « à travail égal, salaire égal ». Cela signifie que l'employeur est tenu d'assurer un salaire égal à tous les salariés accomplissant le même travail.

Question parlementaire : reconnaissance des praticiens de massage bien-être

Jean-Marie Bockel, sénateur UDI du Haut-Rhin, a le 25 juin dernier, par question écrite, attiré l'attention du ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, **François Rebsamen**, en faveur de la reconnaissance de la profession de **praticiens de massages bien-être**. Il indique que ces derniers « font régulièrement l'objet de **tracasseries administratives** » du fait d'une interprétation restrictive de l'article R. 4321-3 du Code de la santé publique qui définit le terme de massage, qu'il soit thérapeutique ou non.

Il souhaite que le titre de « praticien en techniques corporelles de bien-être » soit inscrit au **répertoire national des certifications professionnelles** (RNCP) afin que l'activité de la profession se développe « dans un cadre reconnu et structuré [...], sans restriction ni tracasserie ». ■

Point sur la réforme territoriale

Après la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et celle relative à la délimitation des régions, le Sénat a voté le 2 juin dernier, en deuxième lecture, le projet de loi **NOTre** concernant les compétences des différentes collectivités locales. Une commission paritaire interviendra dans les semaines à venir, avant un vote définitif en Assemblée nationale.

La réforme voulue par le gouvernement repose sur les axes suivants :

- Suppression de la « **compétence générale** » pour les départements et les régions, c'est-à-dire impossibilité pour ces deux échelons d'intervenir sur tous les sujets et de se concurrencer sur un même domaine d'action ;
- Confortement des **communes**, uniques collectivités à disposer de la compétence générale et à répondre ainsi à tous les besoins du quotidien des citoyens. La proposition de « communes nouvelles », qui se lanceront dans cette démarche de rationalisation, s'accompagnera d'une aide financière supplémentaire de l'État ;
- Montée en puissance des **intercommunalités**, qui devront compter au moins 20 000 habitants et être organisées autour des bassins de vie. Elles bénéficieront, en outre, de compétences élargies (tourisme, maisons de services publics, aires d'accueil des gens du voyage, etc) ;
- Départements centrés sur la **solidarité**, notamment pour la prévention et la prise en charge des situations de fragilité, pour le développement social, l'accueil des jeunes enfants et l'autonomie des personnes. Ils seront également responsables de la solidarité territoriale, de l'aménagement et du logement ;
- Renforcement des régions, acteurs clés du développement économique. Elles seront en charge des schémas d'innovation, de l'animation des pôles de compétitivité, des infrastructures en général. Elles continueront à gérer les fonds européens ;

Les principales modifications apportées par le **Sénat**, qui pourraient ne pas être reprises en dernière lecture, sont les suivantes :

- Suppression de la clause de compétence générale des départements et des régions, qui ne s'applique cependant pas au tourisme, à la culture, au sport et à la coopération internationale. Le département conserve également une place dans le schéma régional d'aménagement et de développement rural ;
- La Région est dessaisie de sa compétence de transport scolaire et de transport des handicapés au profit du département ;
- En matière de développement économique, d'innovation, d'internationalisation, des possibilités de dérogations sont instaurées au profit des départements ;
- La création de la métropole du Grand Paris est reportée au 1^{er} janvier 2017 ;
- L'élargissement à l'eau et à l'assainissement des compétences obligatoires de communautés de communes et d'agglomération est supprimé ;
- Le principe d'un certain « pouvoir d'adaptation » des lois à la Région est maintenu. Mais « le silence valant acceptation » voté par les députés est remplacé par une « obligation de motivation » dans un délai de 6 mois, pour toute interprétation spécifique de dispositions législatives ou réglementaires.

La rédaction définitive de la loi pourrait être connue sous quelques semaines. ■

Bore-out : nocivité de l'ennui au travail

Défini dès 2007 par **Peter Werder** et **Philippe Rothlin**, auteurs d'un livre* sur cette thématique, le **bore-out** est un phénomène causé par un mal-être ressenti en milieu professionnel.

Le bore-out est établi lorsque le salarié ressent un sentiment d'**ennui** dû à la réalisation de tâches répétitives qui deviennent physiquement et mentalement épuisantes, à un **manque de travail** à effectuer, à une surqualification pour les missions proposées ou encore à une perte de responsabilités. Sur la durée, cela conduit à épuisement, non pas causé par une surcharge de travail mais par une insuffisance de tâches à réaliser. Cette fatigue morale et physique mène à une démotivation, à un mal être global, à une dévalorisation de soi et de ses compétences pouvant mener à la **dépression**. Parallèlement, le salarié éprouve de la peur face au fait de quitter son poste et à la menace de ne plus avoir de rémunération. Les secteurs où les personnes sont les plus touchées par ce phénomène seraient le tertiaire et la fonction publique.

Alors qu'en France, près d'un salarié sur deux connaît des situations de **burn-out**, épuisement physique et mental dû aux conditions de travail, selon l'étude réalisée pour Great Place to Work, dont les résultats ont été publiés en janvier 2015, le bore-out n'est pas encore clairement évalué. Néanmoins ces deux phénomènes, non reconnus comme maladies professionnelles, résultent de la **prise en charge** du bien-être en entreprise. Or, selon la même étude, une entreprise sur trois réalise des enquêtes diffusées auprès des salariés portant sur la qualité de vie au travail. ■

* *Boreout ! : Overcoming Workplace Demotivation*

Le bien-être par le running

Dans un souci de diversification, de nombreuses activités complémentaires aux cures, qui intègrent l'exercice physique aux soins, comme la gymnastique ou encore le cardio-training, sont proposées dans les établissements de bien-être. La **course à pied** est devenue un élément central de programmes proposés au sein de structures, en particulier celles de thalassothérapie. Elle a de nombreux bénéfices : elle permet d'évacuer le stress, de perdre du poids, de faire fonctionner le système cardio-vasculaire ou de recommencer à se mettre en mouvement. Il apparaît que la course **sur le sable** auraient des nombreux avantages puisqu'elle entraînerait un renforcement des muscles (mollets, quadriceps ou fessiers) ainsi qu'un travail plus important du système cardio-vasculaire. Cet effort serait accentué si l'exercice est réalisé avec les jambes immergées dans l'eau.

Les structures développent également des programmes pour les coureurs réguliers, l'image du complexe de thalassothérapie **Alliance Pornic** (44). La cure comprend une heure quotidienne d'activités extérieures, du renforcement musculaire ainsi qu'une récupération en eau de mer qui sont encadrés par un coach. L'établissement a également mis en place « **Courir à Pornic & Thalasso** », en parallèle de l'édition de la course « Courir à Pornic » qui a lieu le 19 juillet prochain. Il s'agit d'un séjour destiné aux participants, qui propose des repas équilibrés, une préparation au footing, une séance d'étirements avec un coach, un dîner spécial avant la course et une séance de **cryothérapie** après la course pour récupérer. Les **Flamants Roses** (66) animent quant à eux des séances de jogging dans la mer, accessibles à tous ses clients. ■

Les **Grands Thermes de la Bourboule** (63) ont organisé le 25 juin dernier le 2^e Colloque national de la Société Française d'**Onco-crénotherapie** (SFDOC). Cette rencontre a permis aux professionnels de santé d'échanger sur les **soins thermaux** prescrits dans le cadre de la prise en charge de personnes ayant suivi des traitements chirurgicaux, de chimiothérapie ou de radiothérapie pour le cancer. S'en sont suivies les journées portes ouvertes des Grands Thermes, les 26 et 27 juin, sur la thématique « **Autour du souffle** », organisées en partenariat avec l'ASDA (Association du souffle d'Auvergne) et la FFAAIR (Fédération française des associations et amicales de malades insuffisants respiratoires). Des médecins spécialisés dans les affections respiratoires sont intervenus afin de prodiguer des conseils sur des activités physiques ou encore une hygiène de vie à adopter, pour améliorer la qualité de vie des malades.

L'étude **Thermasport** est un projet de recherche mené par le CHU de Nancy (54), le Médipôle Gentilly à Saint Jacques, l'Institut régional de médecine physique et de réadaptation (IRR) et Nancy Thermal. Elle a pour objet la **rééducation** en eau thermale après l'opération de **ligamentoplastie** du genou sur des personnes sportives âgées de 18 à 49 ans, en comparaison avec la prise en charge par kinésithérapie conventionnelle. 128 patients volontaires pour participer à l'étude sont actuellement recherchés. Ils doivent avoir une instabilité chronique du genou et résider dans la communauté urbaine du Grand Nancy. Parmi les critères d'exclusion figurent le fait d'avoir été victime d'une entorse au cours des trois derniers mois, d'avoir un antécédent de maladie neurologique ou de prise de médicaments psychotropes et antihypertenseurs.

La présentation sur aquae-officiel.fr

SOIN

Les **Grands Thermes de Bagnères-de-Bigorre** (65) ont mis en place une mini-cure « **Mains Libres** ». Destinée aux personnes ayant développé une certaine addiction aux nouvelles technologies, la formule comprend des soins relaxants au spa thermal Aquensis (séance de lit d'eau, bain aux huiles relaxantes, massage), 6 séances de gym encadrées (cardio-training et fitness) ainsi que deux entretiens, avant et après le séjour, avec une psychologue clinicienne.

Carnac Thalasso & Spa Resort (56) a lancé le séjour « **Thalasso sensation authentique bio** ». Disponible sur 4 ou 6 jours, la cure, riche en utilisation d'algues, propose des bains hydromassants, un modelage aux pierres chaudes sous affusion, un gommage noir à la poudre de lave, une séance de réflexologie plantaire, des douches à affusion ou encore des séances d'hydrojets. Cette cure est réalisable avec l'option connectée (*Aquæ n°54*).

Géré par Deep Nature, l'**I-Spa** de l'hôtel InterContinental Paris le Grand (75) propose depuis juin dernier le **soin signature du Spa Varua** de l'hôtel The Brando, situé en Polynésie française. D'une durée d'1h30, il débute par un gommage à la papaye et se poursuit avec un massage polynésien réalisé au moyen d'huile de noix de coco. Les produits de soins utilisés sont ceux de **Varua Polynesian Spa**, fabriqués à Tahiti avec des composants naturels.

Une **enquête scientifique** est actuellement menée par l'**Institut du thermalisme de** l'université de Bordeaux (33) sur les réseaux professionnels du thermalisme. Les praticiens du secteur, mais également ceux qui travaillent en parallèle de l'industrie thermale, sont invités à se manifester sur le site www.institut-thermalisme.fr afin de participer à l'étude qui permettra d'établir les forces et les faiblesses de cette activité.

Le descriptif sur aquae-officiel.fr

ZenSoon.com, centrale de réservation de soins beauté et bien-être française a été rachetée par **Wahanda**, un concurrent à rayonnement européen. Dirigée par **Lopo Champali-maud**, cette dernière est implantée dans plus de 10 pays et a tissé un réseau s'élevant à 15 000 établissements. Ce rachat intervient alors que Wahanda recherche à accentuer son développement en France. Créé en 2012, ZenSoon.com propose, via son groupe de 660 partenaires, des formules de soins, sur les villes de Paris (75), Bordeaux (33) et Lyon (69).

Le 11 juin dernier, le cluster **Aqui O Thermes** de Dax (40) a organisé une présentation du projet européen « **The Roman Thermal Spas of Europe** ». Ce dernier a pour but de créer des offres touristiques associant les soins thermaux avec le patrimoine hérité de la période **gallo-romaine**. À ce jour, ce sont 11 partenaires, dont la station thermale de Dax, issus de 8 pays européens, qui se sont mobilisés pour créer des séjours sur cette thématique. L'objectif est de permettre aux différentes villes thermales européennes travaillant sur le projet, d'œuvrer en collaboration avec les autres membres, en particulier grâce à la création de **packages transnationaux**.

Rénovations à Carnac Thalasso & Spa Resort

Le complexe de thalassothérapie affiche, via ses phases de rénovation, son positionnement haut de gamme, en particulier auprès de la clientèle affaires.

Carnac Thalasso & Spa Resort a réalisé l'hiver dernier une tranche de travaux d'un **programme de rénovation** qui devrait durer jusqu'en 2017-2018. L'objectif de ces modifications est de permettre à l'établissement, dirigé par **Martial Denêtre** de monter en gamme et ce, en particulier, en suivant un **positionnement affaires**.

Les premières rénovations ont concerné la partie cuisine mais aussi restauration où des nouveaux espaces ont été créés, ce qui a donné lieu à une diversification de l'offre proposée. Le secteur destiné à l'accueil d'événements professionnels, d'une superficie de **400 m²**, a été réaménagé pour faciliter l'organisation de séminaires, activité en progression au sein de Carnac Thalasso & Spa Resort. Cette phase de rénovation a été réalisée alors que le département du Morbihan développe son offre pour l'accueil des professionnels notamment grâce à l'association **Morbihan Affaires**, créée en septembre 2014, qui a pour objet d'affirmer le positionnement du département sur le marché du tourisme d'affaires.

La tranche de travaux la plus récente a concerné certaines des chambres : elles ont été modernisées et une vingtaine a été transformée en suites. À la fin du programme de rénovation, l'établissement réduira sa capacité d'accueil à 212 lits contre 230 avant les modifications. La prochaine phase de travaux concernera le reste des chambres. Au total, ce sont **4,5 millions d'euros** qui ont été investis depuis les premiers chantiers. ■

Les Thermes Marins de Saint-Malo à l'international

Avec l'ouverture d'un nouvel Aquatonic à Nantes, le groupe affiche sa volonté de dynamiser son activité de centre de remise en forme.

Fondé en 1963, le groupe les **Thermes Marins de Saint-Malo** a depuis **diversifié** ses activités en exploitant sept établissements hôteliers, six restaurants et en créant Aquatonic, une marque de centre de remise en forme urbain.

Aquatonic décline le bien-être grâce à des espaces aquatiques, beauté et fitness. Le concept a été installé à Saint-Malo (35), Rennes (35) et à Paris (75). La dernière ouverture a été réalisée à Nantes (44), fin juin. **7 millions d'euros** ont été mobilisés pour cet espace de 2 500 m².

Ne se satisfaisant pas d'un déploiement à échelle nationale, les Thermes Marins de Saint-Malo ont exporté le concept à l'international où il a été décliné à Bali (Indonésie), à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), en Égypte, au Japon et au Koweït. Afin d'apporter l'expertise du groupe, l'installation des parcours à l'étranger comprend un accompagnement des investisseurs et des opérateurs au fil de l'installation du concept ainsi que la formation des équipes et un soutien technique.

L'entreprise, qui emploie 800 personnes, a généré **50 millions d'euros** de chiffre d'affaires en 2014. Dirigé par **Serge Raulic**, les Thermes Marins de Saint-Malo misent également sur un développement à l'international pour sa gamme de cosmétiques à base d'actifs marins. Utilisée dans les établissements du groupe mais également dans des spas en France, elle est aussi distribuée dans plus de 10 pays à l'étranger. Comptabilisant 120 points de vente, la **Russie** est le premier pays d'exportation de ces produits. ■

MOUVEMENT

Tiphaine Modeste a fondé son entreprise, **Expertise Spa Bien-être**, dont elle assure depuis juin dernier la fonction de **directrice**. Depuis 2012, elle occupait le poste de directrice du spa Thémaé situé à Paris (75). Au sein de sa société, elle aura désormais pour mission d'accompagner les spa managers et les gérants des établissements, de former les professionnels mais également de gérer des spas, instituts de beauté et centres de bien-être.

Christelle Desbois Perret a été nommée en mars 2015 **responsable marketing et communication** au sein de **Carnac Thalasso & Spa Resort** (56). Elle a préalablement occupé ce même poste à Silvadec, entreprise de fabrication de bois composite. L'arrivée de C. Desbois Perret intervient alors que l'établissement de thalassothérapie accentue sa présence numérique avec en particulier la mise en ligne d'un nouveau site internet (*Aquæ n°61*).

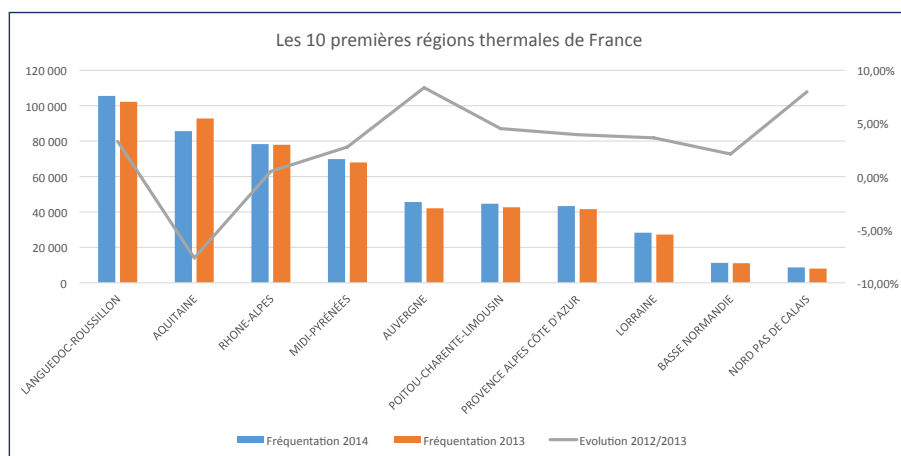
Laurent Boquet a été élu, en mai dernier, **président de l'office de tourisme des vallées d'Ax** (09), succédant ainsi à Cécile Costessèque, démissionnaire. Commerçant à Ax-les-Thermes, il est également le président de l'association de promotion d'activités touristiques, la Maison du curiste. Dominique Fourcade, maire d'Ax-les-Thermes, Frédéric Leclerc, adjoint à la commune Les Cabannes (09) ont, quant à eux, été élus vice-présidents de ce nouveau bureau.

Fréquentation thermale pour 2014

L'activité thermale ne cesse de progresser en France bien que certains départements connaissent des baisses de fréquentation importantes.

Le **CNETh** (Conseil national des établissements thermaux) a publié au printemps dernier les chiffres de fréquentation liés à l'activité thermale nationale pour l'année 2014. Le premier constat est que le nombre des cures poursuit sa croissance et ce depuis 2007 : **549 655** personnes ont effectué une cure thermale en 2014, soit une augmentation de 1,53 % par rapport à 2013.

Plusieurs analyses ont été réalisées parmi lesquelles celle de la fréquentation par orientation thérapeutique. Plus de **424 000** curistes ont effectué des cures en **rhumatologie**, première orientation au niveau national. Ce chiffre est en augmentation constante au fil des années. La région **Languedoc-Roussillon** est la plus plébiscitée pour cette orientation, devant l'Aquitaine. **45 720** personnes ont réalisé des cures en orientation voies respiratoires : si ce chiffre est en baisse régulière depuis 2002 il connaît un regain en 2014. Les cures prescrites pour des affections psychosomatiques sont en hausse pour atteindre 9 200 personnes en 2014. L'orientation neurologie est en progression également avec plus de 6 200 curistes. En revanche, les cures en troubles du développement de l'enfant sont en baisse constante.



Source : CNETh.

L'étude de la fréquentation par **département** indique que plusieurs départements connaissent une diminution de leur fréquentation parmi lesquels : la Réunion (- 12,13 %), les Pyrénées-Atlantiques (- 38,59 %), la Nièvre (- 6,77 %) ou encore l'Ain (- 4,77 %). À l'inverse, d'autres se démarquent par une augmentation de leur nombre de curistes : l'Allier (+ 14,67 %), l'Aude (+ 18,27 %), la Haute-Savoie (+ 10,57 %) et le Val d'Oise (+ 11,27 %).

La fréquentation des thermes par les **enfants** montrent que 8 035 jeunes curistes ont effectué un séjour en établissement thermal en 2014, soit 10,52 % de moins qu'en 2013. Parmi eux, 657 provenaient de MECS (Maison d'enfants à caractère social) contre 1 140 en 2013. ■

Le **Groupe Rocher** a inauguré **Cap Rocher**, son nouveau siège social situé à Issy-les-Moulineaux (92). Bâti pour être écoresponsable et promouvoir ainsi la biodiversité, l'immeuble, d'une superficie de 23 000 m², abrite six des huit marques détenues par le groupe, parmi lesquelles Daniel Jouvence, Yves Rocher ou encore la marque de cosmétiques Kiotis Paris. L'objectif est de mutualiser les moyens entre les sociétés. 6 000 m² ont été réservées à l'installation des laboratoires de recherche.

Un **spa** d'une superficie de **1 400 m²** sera ajouté au sein du **Relais Bernard Loiseau** situé à Saulieu (21). Près de **5 millions d'euros** seraient ainsi investis pour ces travaux qui commenceront au cours de l'année 2015 pour une ouverture prévue d'ici le second semestre 2016. La visée de ce plan d'investissement est de conduire à la création d'une nouvelle offre bien-être grâce à un espace spa agrandi. Le groupe Loiseau, qui emploie 107 personnes, a généré en 2014 un peu plus de 10 millions d'euros de chiffre d'affaires, en hausse de 2,9 % par rapport à 2013.

LeBonGuide.com, lancé le 17 juin dernier, est un site web créé par **Webedia** qui a pour vocation d'accroître la visibilité des acteurs touristiques. Il permet aux utilisateurs de réserver des séjours directement via les fiches descriptives des établissements ou sur les sites de ces derniers. Le professionnel du tourisme ne paiera aucune commission sur les ventes réalisées : le site fonctionne avec un système d'abonnement. Plusieurs partenaires se sont déjà engagés avec la plateforme parmi lesquels Barrière, Ariège Pyrénées, Atout France et le comité départemental du tourisme du Morbihan.

LES CHIFFRES DE LA QUINZAINE

1,3 million

Selon une étude de l'INSEE publiée en juin dernier, le secteur touristique a employé **1,3 million** de personnes en 2011, ce qui représente **4 %** des emplois au total. Ils sont répartis principalement en territoire urbain et à proximité des littoraux et de la montagne.

Les stations thermales d'Alsace, **Morsbronn-les-Bains** (67) et **Niederbronn-les-Bains** (67), projettent d'atteindre, d'ici 2024, une fréquentation commune qui s'élèverait à **12 000 curistes**. En 2014, 6037 curistes ont été accueillis dans les établissements thermaux alsaciens dont 64 % à Morsbronn-les-Bains.

12 000

Le salon **Textival**, à destination des professionnels du textile et des matériaux souples, a permis aux entreprises de Rhône-Alpes de présenter le 9 juin dernier à Lyon (69) les dernières innovations dans le secteur du textile. Ces **matières** peuvent être utilisées dans l'industrie, la santé ou encore la chirurgie. Parmi les nouveautés en cours d'élaboration présentées : le vêtement pouvant mesurer la **pression artérielle** créé par Boloduc ou encore la **semelle connectée** qui détecte les risques de plaies pouvant apparaître sur les pieds des personnes diabétiques, élaborée par Thuasne.

Hipok est une application développée par **Medlinkz**, à destination des praticiens de santé. Créée en conformité avec les règles imposées par la **déontologie médicale**, elle leur permettra d'**échanger** sur des cas médicaux à traiter grâce au partage de photos ou de clichés médicaux, qui seront publiés tout en garantissant l'anonymat des patients. Hipok aurait pour objectif de permettre aux professionnels de bénéficier d'un **second avis** ou encore de se documenter. Le lancement de l'application, encore en phase de test, est prévu pour septembre prochain.

Cur, start-up américaine, a mis au point un **bracelet** pouvant réduire les **douleurs musculaires**. Il agit grâce à la diffusion de stimulations nerveuses électriques transcutanées (**technologie TENS**) qui conduisent à la production d'endorphines et ainsi à la diminution des douleurs. Le bracelet vise à réduire la consommation d'antidouleurs par des personnes souffrant de maladies chroniques. Cur est dans l'attente de l'accord de la Food and Drug Administration afin de poursuivre le processus de sa commercialisation.

O.Zen : réguler sa cohérence cardiaque

Le programme O.Zen propose des exercices interactifs pouvant réguler le rythme cardiaque de son utilisateur.

Ubisoft, créateur de jeux vidéo, a mis au point **O.Zen**, un programme, accessible dès l'automne prochain via iPhone ou iPad, destiné à aider l'utilisateur à réguler son stress et lui apprendre à maîtriser sa respiration.

Élaboré par une équipe composée notamment de professionnels de santé, O.Zen fonctionne sur le principe de la **cohérence cardiaque**, qui symbolise le lien existant entre le cœur et le cerveau. La respiration permet d'influencer les réactions de ce dernier qui enverra le message au cœur de **stabiliser** son rythme cardiaque, irrégulier en cas d'angoisse, grâce à une diminution du taux de cortisol, l'hormone du stress. O.Zen propose différents exercices répartis sur 70 niveaux et **14 programmes** pour guider l'utilisateur lorsqu'il ressent le besoin de se détendre. Ce dernier peut, par le biais d'un capteur, faire analyser son propre rythme qui sera intégré aux animations. ■

Mesurer le bien-être de l'alimentation

Un questionnaire permettrait d'analyser les paramètres relatifs au plaisir de manger comme le confort digestif ou la vitalité.

BALI (Bien-être par l'Alimentation) est un projet qui consiste en le développement d'outils de mesure du bien-être par l'alimentation qui tiennent compte des paramètres comme la préparation des repas, l'achat de la nourriture ou les conditions dans lesquelles la personne mange. Initiée il y a quatre ans, l'initiative a mobilisé **14 partenaires** exerçant dans le domaine de l'industrie agro-alimentaire parmi lesquels CEN Biotech, Danone, Lu-Mondelez, Lesieur ou Sodexo ou dans celui de la recherche scientifique. Elle a été labellisée par le pôle de compétitivité spécialisé dans le domaine de l'agroalimentaire et du bien-être, **Vitagora**. Basé au sein des territoires Bourgogne, Franche-Comté et Île-de-France, ce dernier possède un réseau de 200 membres qui bénéficie d'un accompagnement pour innover et placer leurs produits et services sur les marchés français et internationaux.

Le projet BALI a donné lieu à la réalisation d'un **questionnaire** mesurant le bien-être procuré par l'alimentation. Premier outil de ce type, il a été mis au point par des chercheurs scientifiques ayant une expérience dans la conception d'enquêtes PRO (Patient Reported Outcomes) qui témoignent du ressenti et du vécu des personnes interrogées. Des laboratoires de recherche ainsi que le **comité scientifique**, représenté par le nutritionniste **Jean-Michel Lecerf**, la psychologue **Isabel Urdapilleta** et la sociologue **Anne Dupuy**, ont validé ce procédé. Le questionnaire comporte 134 points qui couvrent tous les aspects du bien-être : le plaisir gustatif, la qualité du sommeil, la vitalité, le confort digestif... Selon **Michel Rogeaux**, professionnel de la science du consommateur au sein du groupe Danone, il permet de construire une vision globale du bien-être par l'alimentation.

En parallèle de cet outil, BALI a décelé 50 **biomarqueurs** qui identifient les variations de sensibilité de l'état des individus par rapport au bien-être sur une population. Ces derniers ont été mis en perspective par rapport aux réponses récoltées au moyen du questionnaire.

Les résultats du projet BALI seront présentés plus en détail les 24 et 25 septembre prochain, à Dijon (21). Ils aiguilleront les industries agroalimentaires qui pourront évaluer l'impact de leurs produits sur le bien-être des consommateurs. ■

COSMÉTIQUE

Thémaé Paris a créé la gamme **Douceur de Thé** qui comprend plusieurs cosmétiques à base des thés blanc, vert, noir et rooibos, afin d'exploiter leurs propriétés antioxydantes et régénérantes. Cette dernière comprend cinq produits : un shampoing, un après-shampoing, un gel douche, un savon et un lait pour le corps. Ils sont composés avec des ingrédients tels que l'huile de jojoba, le beurre de karité ou encore la noix de coco.

Les **Laboratoires Thalgo** ont élaboré une gamme de soins cosméceutiques, baptisée **MCEutic**. Elle a été développée grâce au brevet scientifique Mésolift Marin qui consiste en l'association de 18 acides aminés, d'un acide hyaluronique, d'un nucléose anti-âge, de 14 minéraux (calcium, magnésium, zinc) et de 2 vitamines (PP et B2). Démonstré par des tests in vitro, ce procédé augmente la production de collagène ainsi que celle de l'élastine. La gamme est composée de trois produits à utiliser en cure de 7 jours : un peeling suractivé, un détoxifiant régénérateur et un resurfacteur crème-sérum. La gamme MCEutic sera commercialisée à compter de septembre 2015.

Les **Laboratoires Paris Elysées** ont lancé une nouvelle gamme de cosmétiques, **Essential Elements**, dont les principaux actifs sont des huiles essentielles. Formulée à 100 % avec des éléments naturels, la gamme comprend des soins pour le corps (complexe articulaire et complexe défatiguant jambes légères) mais aussi trois produits assainissants à diffuser dans la maison pour supprimer les bactéries ou encore améliorer le sommeil. Certifiés par Ecocert, les produits sont garantis sans OGM, sans produits chimiques et sans tests sur les animaux.

RECRUTE

Directeur centre aqualudique et balnéo - COURCHEVEL (H/F)

Le futur centre AQUAMOTION de COURCHEVEL – SAINT BON TARENTEISE (73) ouvrira ses portes en décembre 2015. Cet équipement nouvelle génération proposera des espaces innovants : un espace aquatique (8 bassins), un espace bien-être, un centre de soins, un surf indoor, une salle d'escalade et un restaurant, le tout sur une surface totale de 15 000 m².

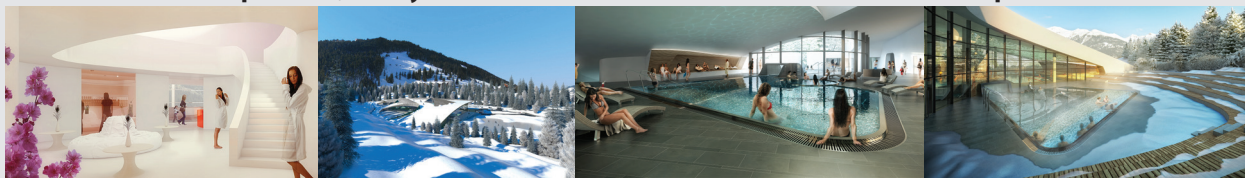
POSTE ET MISSIONS

Garant de la mise en place du projet stratégique de l'exploitation et de son bon fonctionnement, vous managez une équipe d'environ 70 personnes, les encadrez, animez, contrôlez et développez ce centre de profit multi-activités en veillant à une qualité exemplaire des offres proposées.

PROFIL

De formation supérieure dans le domaine de la gestion ou du commerce (ESC ou équivalent), vous possédez une expérience de 10 ans minimum comme directeur de centre de profit dans un contexte similaire : gestion de plus de 70 salariés, dimension internationale, enjeux stratégiques forts, gestion d'un CA de 5 à 10 millions d'euros. Vous parlez parfaitement anglais. Votre expérience dans le domaine aquatique, des loisirs, du tourisme, du bien-être ou une discipline associée est incontournable.

Pour postuler, envoyer votre CV à caroline.marcoux@coachomnium-spa.com



OFFRE EMPLOI

Connecting
your business
to the world



Maria Pruzhanskaya
+44 (0) 207 5965 041
beauty@ite-events.com
www.beauty-events.com

ITE Beauty

AZERBAIJAN | INDONESIA | MALAYSIA | MYANMAR | RUSSIA
THAILAND | TURKEY | UKRAINE | UZBEKISTAN | VIETNAM



Azerbaijan
Beauty Azerbaijan 2015
18 – 20 September 2015
Baku • Azerbaijan



Indonesia
Cosmobeauté Indonesia 2015
15 – 17 October 2015
Jakarta • Indonesia



Malaysia
Cosmobeauté Asia 2016
18 – 21 July 2016
Kuala Lumpur • Malaysia



Myanmar
Cosmobeauté Myanmar 2016
1 – 2 June 2016
Yangon • Myanmar



Russia
Beauty Show Krasnodar 2016
12 – 14 May 2016
Krasnodar • Russia



Sib Beauty 2016
18 – 21 May 2016
Novosibirsk • Russia



Thailand
Cosmobeauté Thailand 2015
23 – 25 September 2015
Bangkok • Thailand



Turkey
Beauty Eurasia 2016
21 – 23 April 2016
Istanbul • Turkey



Ukraine
InterCHARM Ukraine 2015
16 – 18 September 2015
Kyiv • Ukraine



Estet Beauty Expo 2016
23 – 25 March 2016
Kyiv • Ukraine



Uzbekistan
Beauty Uzbekistan 2015
8 – 10 October 2015
Tashkent • Uzbekistan



Vietnam
Cosmobeauté Vietnam 2016
21 – 23 April 2016
Ho Chi Minh City • Vietnam

**APPEL À CANDIDATURES EN VUE DE LA RÉALISATION D'UN CENTRE DE THALASSOTHÉRAPIE, D'UN HÔTEL ET DE PARKINGS
CESSION D'UN TERRAIN À BÂTIR A VILLEFRANCHE SUR MER (06)
Directive 2004/18/Ce**

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact :

Commune de Villefranche-sur-Mer
Hôtel de ville, La Citadelle 06230 Villefranche-sur-Mer
(du lundi au vendredi, de 9h à 11h45 et de 13h30 à 16h30), Tel 04 93 76 33 33
à l'attention de M. Jean-Claude PREAUD, Directeur général adjoint des Services
Ligne directe : 04 93 76 33 16, concours.thalasso@villefranche-sur-mer.fr

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur/de l'entité adjudicatrice :
<https://www.marches-securises.fr>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :
auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaire
(y compris les documents relatifs à un dialogue compétitif et à un système d'acquisition
dynamique) peuvent être obtenus :

auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :
auprès du ou des points de contact susmentionnés

I.2) Type de pouvoir adjudicateur :

Autorité régionale ou locale.

I.3) Activité principale :

Services généraux des administrations publiques.

I.4) Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs :

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non.

SECTION II : OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURES

II.1) Description

II.1.1) Intitulé attribué au contrat par le pouvoir adjudicateur :

Appel à projet en vue de la réalisation d'un centre de thalassothérapie, d'un hôtel et de
parkings à Villefranche-Sur-Mer.

II.1.2) Type de contrat et lieu d'exécution :

Vente

Conception et exécution.

Lieu principal d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des
services : avenue du Général de Gaulle, 06230 Villefranche-sur-Mer.
Code NUTS

**II.1.3) Information sur le marché public, l'accord-cadre
ou le système d'acquisition dynamique :**

Sans objet

II.1.4) Information sur l'accord-cadre :

II.1.5) Description succincte de l'acquisition :

L'opération a pour objet l'acquisition d'un terrain de 4 590 mètres carrés environ composé
de la parcelle AR 320 faisant partie du domaine privé de la commune de Villefranche-Sur-
Mer en vue de la construction et de l'exploitation d'un centre de thalassothérapie relié à un
hôtel de tourisme, d'un parking souterrain composé de places rattachées au complexe et
de 50 places à minima qui seront cédées à la commune de Villefranche-Sur-Mer sous la
forme de vente en l'état futur d'achèvement (VEFA).

Compte tenu des objectifs qu'elle poursuit, la commune vise une capacité d'accueil de
150 curistes/jour pour le Centre et d'une centaine de chambre pour l'hôtel.

II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :

45212411 Travaux de construction d'hôtels, 45215110 Travaux de construction de spas,
45213312 Travaux de construction de parkings à étages.

II.1.7) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

II.1.8) Lots :

II.1.9) Variantes :

II.2) Quantité ou étendue du contrat

II.2.1) Quantité ou étendue globale :

La Commune de Villefranche-sur-Mer a décidé de mettre en œuvre un projet de
développement économique structurant et créateur d'emplois permanents. Le projet vise
à renforcer l'économie locale en élargissant la capacité hôtelière de la ville et en favorisant,
sur le secteur concerné, la création d'équipements structurants en direction du tourisme.
La commune veut également réhabiliter l'actuelle friche industrielle de Gaz de France, dont
elle est propriétaire, en menant une opération exemplaire de renouvellement urbain d'un
site admirablement situé face à la rade de Villefranche-sur-Mer et proche du centre-ville.

L'opération sera insérée dans un espace patrimonial exceptionnel composé de la Citadelle
et du Port Royal de la Darse. A titre indicatif, l'emprise au sol constructible est de l'ordre
de 3 400 mètres carrés.

L'opération sera à réaliser dans une démarche Qualité environnementale des bâtiments.

L'Équipe admise à concourir sera composée d'une société spécialisée en exploitation
de centres de thalassothérapie, mandataire du groupement, d'une société en charge de
la construction ou promoteur immobilier ou hôtelier, d'une équipe de maîtrise d'œuvre
composée d'un architecte ou d'un cabinet d'architectes et d'un bureau d'études techniques
pluridisciplinaire ou une équipe de plusieurs ingénieurs conseils réunissant l'ensemble des
compétences techniques nécessaires, et d'un établissement bancaire le cas échéant.

II.2.2) Informations sur les options : non

II.2.3) Reconduction :

II.3) Durée du contrat ou délai d'exécution :

Durée en mois : 36 (à compter de la date d'attribution du contrat).

**SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE,
FINANCIER ET TECHNIQUE**

III.1) conditions relatives au contrat

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés :

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement selon les
règles de la comptabilité publique et dans le délai de 30 jours. Le financement s'effectuera
sur le budget et sur les ressources propres de la commune de Villefranche-sur-Mer. L'unité
monétaire est l'euro.

**III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement
et/ou références aux textes qui les réglementent :**

**III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs
économiques attributaire du contrat :**

En cas d'attribution du contrat à un groupement d'opérateurs économiques, la personne
publique impose la forme du groupement conjoint avec mandataire solidaire de ses
cotraitants. Une même personne juridique ne pourra présenter qu'une seule candidature.
La composition d'une candidature ne pourra en principe être modifiée entre la remise de
candidature et la notification du contrat.

III.1.4) Autres conditions particulières :

L'exécution du contrat est soumise à des conditions particulières : non.

III.2) conditions de participation

**III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences
relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la
profession :**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants ou imprimé DC 1,
datée et signée ainsi que les attestations sur l'honneur par lesquelles chaque membre
du groupement atteste ne pas avoir fait l'objet d'une interdiction de soumissionner
visées aux articles 8 et 38 de l'ordonnance no 2005-649 en date du 6.06.2005, et à
l'article 29 de la loi no2005-102 en date du 11.02.2005, conformément aux dernières
versions en vigueur, ou rubrique F1 de l'imprimé DC 1.
- pouvoir de la personne habilitée à engager la société et justificatif de pouvoir ou
rubrique C1 de l'imprimé DC 2 et annexes visées.
- déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement de l'imprimé DC 2,
rubriques a, b et c.
- pour le ou les architectes : l'attestation d'inscription à l'ordre des architectes en cours
de validité ou équivalent pour les architectes étrangers.

III.2.2) Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- si le candidat est en redressement judiciaire, copie du jugement ou des jugements
prononcés à cet effet ou rubrique D2 de l'imprimé DC 2.
- déclaration concernant le chiffre d'affaires global des trois derniers exercices
disponibles ou rubrique D1 de l'imprimé DC 2.

Niveau(x) spécifique(s) minimal (aux) exigé(s) : l'ensemble du groupement devra posséder
un chiffre d'affaires global annuel supérieur ou égal à 10.000.000 euros (H.T.).

III.2.3) Capacité technique :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

Pour chaque cotraitant :

- une liste des principaux services ou travaux effectués au cours des 5 dernières années en indiquant la date, le montant, le destinataire public ou privé et ce, pour des opérations similaires à l'objet du marché. Les références présentées devront mettre en évidence l'expérience acquise par le candidat pour des opérations similaires et ses compétences en matière d'exploitation de centres de thalassothérapie. La présentation de ces références devra se faire sous la forme d'un cadre de références fourni par la commune de Villefranche-Sur-Mer que les candidats devront se procurer à l'adresse de réception des candidatures par mail ou voie postale. Seules les références présentées dans la forme imposée seront prises en considération.
- déclaration indiquant les effectifs moyens annuels et l'importance du personnel d'encadrement pour les 3 dernières années ;
- les titres d'étude et/ou expérience professionnelle du ou des responsables et des personnes pressenties pour exécuter la mission
- certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité de l'entreprise peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux ou services attestant de la compétence de l'entreprise à réaliser la prestation pour laquelle elle se porte candidat.

Pour la société spécialisée en exploitation de centres de thalassothérapie, mandataire du groupement :

- une lettre de motivation à l'appui de la lettre de candidature incluant une note de présentation exposant la composition de l'équipe proposée, la répartition des tâches de chacun des membres du groupement ainsi que la méthodologie de travail que l'équipe se propose d'adopter pour concevoir, réaliser et exploiter l'ouvrage.
- au maximum 3 formats recto A3 papier et les mêmes documents au format pdf sauvegardé sur format numérique constituant le dossier graphique présentant de manière illustrée ses références les plus significatives

Pour le ou les architectes :

- au maximum 3 formats recto A3 papier et les mêmes documents au format pdf sauvegardé sur format numérique constituant le dossier graphique présentant de manière illustrée les références les plus significatives du ou des architectes.

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation.

Niveau(x) spécifique(s) minimal (aux) exigé(s) : le groupement devra détenir l'ensemble des compétences suivantes : exploitation de centres de thalassothérapie, construction de bâtiments similaires à l'objet du marché, architecture.

III.2.4) Informations sur les marchés réservés :

III.3) Conditions propres aux marchés de services

III.3.1) Information relative à la profession :

La participation est réservée à une profession particulière : non.

III.3.2) Membres du personnel responsables de l'exécution du service

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : Non

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) type de procédure

IV.1.1) Type de procédure :

Restreinte.

IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :

Nombre d'opérateurs envisagé : 3.

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

- composition et niveau de compétence de l'équipe candidate
- méthodologie que l'équipe candidate se propose d'adopter pour concevoir, réaliser et exploiter l'ouvrage et répartition des tâches de chacun des membres du groupement
- qualité des références les plus significatives produites par la société spécialisée en exploitation de centres de thalassothérapie
- qualité des références les plus significatives produites par le ou les architectes

Il est précisé qu'une préférence sera donnée aux candidats faisant référence d'expérience de réalisation et/ou d'exploitation d'un ou de plusieurs centres de thalassothérapie agréés par le Syndicat National Professionnel de la Thalassothérapie « France Thalasso », ou par une institution équivalente.

IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue : Néant

IV.2) critères d'attribution (après choix des trois candidats retenus)

Les offres seront jugées selon leur capacité à satisfaire au mieux les objectifs économiques poursuivis par la commune ainsi que ses exigences en matière architecturale, environnementale et d'insertion dans un site remarquable.

IV.2.1) Critères d'attribution :

Offre la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. Qualité de la programmation et adéquation aux objectifs de la commune, qualité de l'animation et de l'exploitation du site. Pondération : 35%.
2. Qualité architecturale, environnementale et d'insertion dans le site. Pondération : 35%.
3. Performance du planning de l'opération. Pondération : 10%.
4. Prix de l'offre (offre de prix d'achat du foncier et offre de prix des places de stationnement en VEFA). Pondération : 20%.

IV.2.2) Enchère électronique :

Une enchère électronique sera effectuée : non.

IV.3) renseignements d'ordre administratif

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : Juillet 2015

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché : néant

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et de documents complémentaires ou du document descriptif : sans objet

IV.3.4) Date limite de réception des demandes de participation : 1^{er} octobre 2015

IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner aux candidats sélectionnés : Début novembre 2015

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

Langue(s) officielle(s) de l'UE : français.

IV.3.7) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Durée en jours : 240 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres : non publiques

SECTION V : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

V.1) renouvellement :

Il s'agit d'un marché renouvelable : non.

V.2) information sur les fonds de l'union européenne :

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

V.3) informations complémentaires :

La maîtrise d'ouvrage n'étant pas assurée par la commune de Villefranche-sur-Mer, l'opération n'entre pas dans le champ d'application du code des marchés publics français. Le dispositif contractuel à conclure constitue cependant un marché de travaux au sens du droit communautaire et plus particulièrement de la directive 2004-18-CE du parlement européen et du conseil du 31 mars 2004 relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fourniture et de services.

La durée de 36 mois correspond au délai compris entre la date de signature de l'acte de cession du foncier entre la commune de Villefranche-Sur-Mer et le lauréat et la fin de la réalisation de l'équipement.

Les groupements non lauréats ayant remis un dossier complet conformément au règlement de consultation percevront une indemnité de 40.000 euros (T.T.C.) (y compris la maquette). L'attributaire du marché ne percevra pas d'indemnité.

La commune de Villefranche-sur-Mer se réserve le droit d'interrompre la procédure à tout moment pour motif d'intérêt général ainsi que la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues sans que les candidats puissent demander en contrepartie une quelconque indemnisation.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 06 juillet 2015

V.4) procédures de recours

V.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Nice, 33 boulevard Franck Pilate - B.P. 4179, F-06300 Nice. E-mail : greffe.ta-nice@juradm.fr. Tél. (+33) 4 92 04 13 13. Fax (+33) 4 93 55 78 31.

V.4.2) Introduction des recours :

Précisions concernant les délais d'introduction des recours :

- recours pour excès de pouvoir : 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision attaquée et jusqu'à la signature du contrat,
- référé précontractuel : possible jusqu'à la signature du marché,
- référé contractuel : en application de l'art R 551-7 du code de justice administrative,
- recours de plein contentieux : 2 mois à compter de l'accablissement des mesures de publicité appropriées.

V.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours :

V.5) date d'envoi du présent avis : 06 juillet 2015



INTERNATIONAL
MEDICAL TOURISM SCHOOL
+B2B Workshop

11th of September, 2015 

Medical tourism B2B Workshop
In the framework of II International medical tourism school



MORE THAN 100 MEDICAL TOURISM FACILITATORS ARE READY TO MEET YOU!



Register early to gain the most benefit!

REGISTER NOW!

+38 (093) 328-77-54

+38 (067) 408-54-77

office@jk-group.com.ua

b2b@jk-group.com.ua

13^{ème} ÉDITION
Paris
15.16.17.
SEPT 2015
www.cosmeeting.com

COS MEETING

LA BEAUTÉ SE RESSOURCE À PARIS

LE SALON DÉDIÉ AUX PROFESSIONNELS EN QUÊTE DE MARQUES INTERNATIONALES DE BEAUTÉ
Conjointement à **Creative Beauty Paris**

A BEYOND BEAUTY EVENT
Media: BEYOND BEAUTY BLOG
BEYOND BEAUTY MAG



Beauty
AZERBAIJAN

9th Azerbaijan International
**BEAUTY AND
AESTHETIC
MEDICINE
EXHIBITION**

18-20 SEPTEMBER 2015
BAKU, AZERBAIJAN - BAKU EXPO CENTER

www.beauty.iteca.az

ORGANISERS
Iteca CASPIAN **ITE**
Tel. : +994 12 404 10 00
Fax : +994 12 404 10 01
E-mail : beauty@iteca.az


www.fb.com/BeautyAzerbaijan

L'OFFICIEL
du
thermalisme

À PARAÎTRE LE 21 JANVIER 2016
à l'occasion du Salon Les Thermalies

www.officiel-thermalisme.com

Pour plus d'informations contacter :
Laure-Anne Vilaine à vilaine@palindrome-edition.fr

NOUVELLE ÉDITION 2016

2015 **L'OFFICIEL**
du
thermalisme

LA FRANCE THERMALE & SES STATIONS

PALINDROME
ÉDITION

POLITIQUE DE SANTÉ

Médecins : une photographie de la profession

Le **Conseil de l'Ordre des médecins** a publié, le 16 juin dernier, l'édition 2015 de son *Atlas démographique Médicale* (www.conseil-national.medecin.fr). Ses résultats révèlent autant de paradoxes qu'ils ne bousculent certaines idées reçues.

- **Sur la pénurie de médecins** : au 1^{er} janvier 2015, la France compte **281 087 médecins** inscrits au tableau de l'Ordre en 2014 ; nombre qu'elle n'avait jamais atteint. L'effectif de praticiens en activité régulière est de 198 365 dont le détail est le suivant : 108 577 spécialistes médicaux ou chirurgicaux, **89 788 généralistes** dont 58 104 exercent en secteur libéral ou ont une activité mixte (- 10,3 % depuis 2007). Entre 2007 et 2015, les effectifs de médecins ont baissé de 0,2 % et devraient continuer ainsi d'ici 2025, selon les prévisions de l'Ordre. Selon les résultats de l'Atlas, la population médicale est **vieillissante** : 26,4 % des inscrits au tableau ont plus de 60 ans (23 % du total sont retraités et cette proportion augmente) et, chaque année, pas moins de 25 % des médecins diplômés d'une faculté française décident de ne pas s'inscrire à l'Ordre pour exercer d'autres professions, dans le journalisme ou l'administration par exemple.
- **Sur les effectifs en médecine générale et les spécialités** : depuis 2007, une baisse constante des effectifs en médecine générale est dénotée, de 64 778 en 2007 à **58 104** en 2015, soit une baisse 10,3 %. L'Ordre annonce une baisse prévisionnelle de 6,8 % pour les années 2015-2020. Pour les spécialités médicales et chirurgicales, le phénomène est inversé puisqu'elles enregistrent respectivement une progression de 6,2 % et de 25,8 %, sur la même période. Toutefois, 4 spécialités sont en recul : la **rhumatologie** (-10,3 % depuis 2009), la **dermatologie** (-7,7 % depuis 2009), la chirurgie générale (-24,7 % depuis 2009) et l'ORL (-7,8 % depuis 2009).
- **Sur les déserts médicaux** : les territoires ruraux ne sont pas les seuls territoires en danger pour les soins de premier recours. Sur la période 2007/2015, la région Île-de-France recense une diminution de 6 % des médecins en activité régulière tandis que les Pays de la Loire comptabilisent une hausse de 6 %.
- **Sur les médecins à diplômes étrangers** : le nombre de médecins titulaires d'un diplôme obtenu hors de France augmente depuis 2007 (+42,7 %). Toutefois, ces médecins ne peuvent pas aujourd'hui pallier le manque d'effectifs car ils privilégient massivement l'exercice salarié (62 %) ou mixte (13 %). Seul un quart d'entre eux exerce en secteur libéral exclusif. Par ailleurs, ces médecins privilégient les territoires à forte densité et ne constituent pas réellement une réponse à la désertification.

TERRITOIRE

Accueillir les touristes étrangers

Yes I speak touriste est une application mobile lancée le 1^{er} juillet 2015 par la CCI de Paris Île-de-France et le Comité régional du tourisme. Elle a pour objectif d'indiquer quelles sont les boutiques ou adresses où les employés parlent des **langues étrangères**. Les professionnels du commerce et du tourisme de Paris et d'Île-de-France sont invités à s'inscrire sur le site www.yesispeaktouriste.com pour apparaître dans les résultats suggérés par l'application. Ils peuvent ainsi renseigner s'ils parlent une des **neuf langues** proposées : anglais, allemand, arabe, chinois, espagnol, italien, japonais, portugais et russe. Elle comporte une **carte interactive** et un système de géolocalisation qui indique à l'utilisateur comment rejoindre les commerçants et les boutiques recensées sur la plate-forme en ligne. *Yes I speak touriste* fait partie de l'opération *Do You Speak Touriste* lancée en 2013 par les mêmes acteurs.

INSOLITE

De thermes à café

Les **anciens thermes de Longwy** (54) ont retrouvé une deuxième jeunesse et viennent de rouvrir, le 2 juin dernier, sous la forme d'un café, sous la houlette de **Pascal Vilvens**, également à la tête la société de presse luxembourgeoise, **Newcom**. Pour s'adapter au bâtiment construit au début du 20^e siècle par l'architecte Edouard André, le nouveau commerce est pourvu d'un comptoir d'époque ainsi que de fresques art-nouveau. L'histoire de l'établissement thermal débute en 1907 lorsque le compte Fernand de Saintinon découvre une source, appelée la *Source des Récollections*, d'une grande pureté et qui jaillit à 24°C. Il décide alors de l'exploiter et de transformer Longwy en une station thermale qui comptera des thermes, un hôtel pour les curistes ainsi qu'une usine d'embouteillage. Inauguré en 1914, le projet ne survivra pas à la Première Guerre mondiale et au refus, en 1920, du classement de la ville en station thermale.

TECHNOLOGIE

Thermes de la Sarre récompensés

Les **Thermes de la Sarre**, situés à Rilchingen-Hanweiler (Allemagne), ont reçu la distinction **Sauna Premium 5 étoiles**. Ce label, décliné en trois catégories (classic, selection et premium), est décerné par **Deutschen Sauna-Bundes** (DSB), organisme allemand assurant la promotion du sauna. D'une durée de validité de trois ans, il récompense en particulier l'offre diversifiée proposée par l'établissement : séances de saunas, de hammam ainsi que des soins beauté et bien-être comme des massages. L'hygiène et la formation professionnelle sont aussi des points pris en compte. Ouverts à l'automne 2012, les Thermes de la Sarre comptent sept saunas, huit bassins et deux hammams.

HÔTELLERIE

Un amendement de la **loi Macron** voté le 1^{er} juillet par le Sénat autorise désormais les professionnels de l'hôtellerie à afficher des **tarifs plus bas** que ceux pratiqués par Booking, et ce, en particulier sur leur site internet. Ils étaient, depuis avril dernier, libres de proposer, des prix en deçà de ceux de la plate-forme de distribution en ligne, mais uniquement par courrier, par téléphone ou en présence physique de la clientèle.

OUVERTURE

Manoir de Surville

Après deux années de travaux, le **Manoir de Surville** (27) a accueilli ses premiers clients en mai dernier. D'une capacité de 11 chambres, l'établissement possède un espace bien-être comprenant de deux cabines permettant la réalisation de bains de vapeur et de chaleur ainsi qu'une douche disposant d'un système de musicothérapie et de luminothérapie. Une esthéticienne prodigue des soins suivant le protocole de **Cinq Mondes** dans la cabine de soins de l'espace bien-être.

ÉVÉNEMENT

L'eau à l'honneur

La **Semaine mondiale de l'eau** aura lieu du 23 au 28 août 2015, à Stockholm, en Suède. Le thème de cette semaine, organisée par le Stockholm International Water Institute (SIWI), est « **Water for Development** ». Inscrit dans une dynamique de développement durable, l'événement proposera différentes animations parmi lesquelles des conférences portant sur la sécurité sanitaire de l'eau, sur l'importance de l'accessibilité à une eau potable mais aussi sur les phénomènes climatiques.

DÉVELOPPEMENT

Des centres Aquadisia

Créée en 2014, Aquadisia est une marque d'appareils individuels permettant la réalisation de soins spa ainsi que d'exercices physiques. **Josiane Barreau**, directrice de la société, qui possède un show-room à Biarritz (64), ambitionne d'accentuer le développement de la marque grâce à l'ouverture de centres sous **licence** Aquadisia ou par le biais de ventes des différents équipements proposés par la marque comme des aquabikes, des lits hydro-massants et des stations d'automassage.

PARTENARIAT

Équipements Gharieni

Gharieni a équipé le **spa Cinq Mondes**, situé à l'Hôtel des Gorges du Verdon (04). D'une surface de **200 m²**, l'espace compte trois salles de massage, toute équipées avec des tables de massage de l'équipementier allemand. Les produits choisis sont les tables MLW Classic blanches, adaptables en quatre positions différentes. Le spa Cinq Mondes, qui a ouvert ses portes en avril dernier, comprend également un hammam, un sauna et une baignoire double de balnéothérapie.

ÉVÉNEMENT B TO B

Le **syndicat SPAS** réitère son initiative de journée conférences-débats sur la thématique du spa et du bien-être. Lancée pour la première fois en novembre 2014, **Jean-Jacques Gauthier**, président de l'entité, annualise ce rendez-vous BtoB qui entend placer au centre des exposés les professionnels participants. Ainsi pour 2015, les **Rencontres SPAS** se tiendront de nouveau à Enghien-les-Bains (95), le **9 novembre**. Autre actualité de l'organisme, un nouveau site internet : www.syndicat-spas.fr.

MARCHÉS PUBLICS

CTÉ D'AGGLOMÉRATION DE TOURS

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Objet du marché : délégation de service public par affermage du centre aquatique Carré d'o comprenant la gestion, l'exploitation et la maintenance de l'équipement

Lieu d'exécution : Avenue du Prieuré 37520 La Riche

Caractéristiques principales : durée de la délégation : 5 ans. La convention prendra effet au 1^{er} juillet 2016.

Renseignements complémentaires :

Tour(s)plus, 60, avenue Marcel Dassault, CS 30651, Service Commande Publique, bureau 160, 37206 Tours Cedex 3
Tél. : 02 47 80 12 18 - Fax : 02 47 28 34 46

Date limite de réception des offres :

10 juillet 2015, à 12h00

COMMUNE DE DAX

AVIS DE MARCHÉ

Objet du marché : diagnostics de forages d'eau potable et d'eau thermale

Lieu d'exécution : différents forages de la ville de Dax, 40100 Dax

Caractéristiques principales : les missions comprennent essentiellement une inspection vidéo par ouvrage. Celle-ci peut éventuellement être accompagnée de diagraphies spécialisées supplémentaires, dans le but de compléter le diagnostic des forages.

Le marché est un marché de prestations intellectuelles, à bons de commande, dont les résultats restent la propriété du maître d'ouvrage. Il est soumis aux clauses de confidentialité.

Renseignements complémentaires :

M^{me} Françoise DUCOURNAU, régie municipale des eaux et de l'assainissement, 4 Allée du Bois de Boulogne, 40100 Dax
Tél. : 05 58 56 38 54
Courriel : fducournau@dax.fr

Date limite de réception des offres :

20 juillet 2015, à 12h00

CDC DE LA CÔTE D'ALBÂTRE

AVIS DE MARCHÉ

Objet du marché : fourniture et pose d'un spa à débordement

Lieu d'exécution : piscine de la Vallée, 76450 Cany Barville

Caractéristiques principales : type NF 253 équivalent ou similaire. Descriptif du produit souhait ou devant être le plus proche : dimensions 2530 mm x 2530 mm x hauteur 1020 mm, nombre de places : 5/6 assises, nombre d'émission hydro-massages et aéromassages : 122, volume d'eau : 1300 litres, cuve : type Confort (équivalent ou similaire), coque en acrylique sanitaire thermoformée, renforcée par projection de ciment polyester et isolée par mousse polyuréthane.

Renseignements complémentaires :

Communauté de communes de la Côte d'Albâtre, Laruelle Françoise, 48bis route de Veulettes, 76450 Cany Barville
Tél. : 02 35 57 50 65
Courriel : francoise.laruelle@cote-albatre.com

Date limite de réception des offres :

27 juillet 2015, à 12h00

Cluster bien-être d'Atout France

Composé de 20 membres, le cluster a pour mission de faire rayonner l'offre bien-être française au niveau international.

Atout France, groupement d'intérêt économique qui travaille au développement touristique français, abrite le **Cluster Bien-être**. Il a pour objectif de regrouper les professionnels des secteurs de la thalassothérapie, du thermalisme et du spa. Il est actuellement composé de 20 membres.

Genèse du cluster

Atout France a mis en place des clusters qui offrent aux professionnels l'opportunité, suite à leur adhésion, de mieux appréhender le contexte global d'une expansion à plus grande échelle, en particulier au niveau international. Thématiques, ces clusters traitent de problématiques liées aux marchés, aux types de produits, à la clientèle ou à la destination.

Le Cluster Bien-être est composé d'un bureau de sept personnes, désignées par l'ensemble des adhérents pour une durée de deux ans, qui est présidé actuellement par **Marie-Noëlle Veillet-Berry**, directrice de l'établissement de thalassothérapie Alliance Pornic (44). Pour mener ses actions, il bénéficie d'un budget annuel de près de 80 000 euros, construit grâce à aux adhésions et à l'implication d'Atout France.

L'objectif principal de ce groupe est d'afficher le **positionnement** de la France comme étant une destination de bien-être et de détente auprès des consommateurs à échelle internationale. Le conglomerat cherche à montrer au grand public le potentiel du territoire français pour prendre soin de soi en favorisant l'aspect préventif. Plusieurs axes stratégiques ont été définis parmi lesquels contribuer à l'augmentation de la fréquentation des établissements de bien-être et de leur chiffre d'affaires. La

cible visée par cette mesure est particulièrement les personnes à la recherche de courts séjours et habitant dans des régions limitrophes. Majoritairement féminine, elle tend à se diversifier : seniors, hommes, familles ou couples. Un autre axe est de proposer des services et produits parallèles au séjour bien-être (tourisme, gastronomie...) pouvant conduire à une fidélisation des clients. Le Cluster insiste également sur la notion de « destination bien-être » et s'attache à communiquer sur chaque centre membre.

Champ d'actions et développement

Les initiatives du cluster sont principalement orientées vers les marchés **belge** et **suisse**, bien que les secteurs nord-américain et russe aient été jugés intéressants au vu de la demande de produits et services de bien-être. L'organisation de manifestations, couvertes ou organisées avec des influenceurs ou la presse, est plébiscitée pour accroître la popularité auprès du grand public. Un événement sera ainsi organisé le 21 septembre prochain, à Bruxelles (Belgique) sur le thème du bien-être. En parallèle, et ce depuis trois ans, le magazine ELLE de Belgique collabore avec le cluster.

En interne, le cluster organise des **rencontres annuelles** pour faire le point sur les actions menées et sur les pistes de développement, et en informer les membres. Le dernier séminaire eu lieu les 4 et 5 juin derniers, au Sofitel Thalassa Sea & Spa Quiberon (56). Les discussions ont porté en particulier sur la gestion plus rentable et plus écologique des spas ainsi que sur les nouveaux soins anti-âge et le medi-spa. La dernière **étude** réalisée par Atout France, intitulée « Les clientèles, les fondamentaux, les équipements des destinations Bien-Être » dont la publication est prévue pour l'été 2015, a été présentée en avant-première à cette occasion. ■

3 QUESTIONS À

Marie-Noëlle Veillet-Berry, Présidente du Cluster Bien-être et Directrice d'Alliance Pornic

Quelle a été la visée du dernier séminaire ?

Le dernier séminaire, qui a eu lieu au début du mois de juin, a permis aux membres du cluster de se retrouver et d'échanger en particulier sur le plan d'actions à mener en 2016. Nous avons travaillé de manière collaborative pour définir les types d'actions comme des partenariats ou des événements. Nous avons aussi déterminé les pays auprès desquels il est intéressant de communiquer au vu du marché du bien-être actuel. Nous avons donc choisi de développer des actions en Belgique, en Suisse et un petit peu en Allemagne. Ce séminaire nous a permis également d'échanger à propos de sujets tels que les nouvelles clientèles, les attentes de la clientèle étrangère mais aussi la prévention santé. Nous avons délaissé un peu cette thématique jusqu'alors, il était donc nécessaire de la réintégrer au débat.

Quels sont les avantages de ce cluster ?

Atout France met à disposition des moyens conséquents pour communiquer. Les professionnels de la thalassothérapie, du thermalisme et du spa peuvent donc bénéficier d'actions de communication efficaces pour promouvoir leur activité en particulier au niveau international. Le cluster permet aussi de collaborer entre professionnels pour déceler des pistes de développement.

Quel est votre rôle en tant que présidente ?

Mon rôle est de préparer les actions à venir du cluster et de centraliser les projets en cours. Je travaille également avec des partenaires qui participent au développement du groupe. Nous avons notamment un projet de création de salon de bien-être en Belgique, ce qui contribuerait au rayonnement de l'offre française à l'étranger.

www.atout-france.fr

FICHE TECHNIQUE

Liste complète des membres : les sièges de Thalassa Sea & Spa et de Thalazur, Thalassa Biarritz (64), Thalassa Dinard (35), Thalassa Porticcio (20), Thalassa Quiberon (56), Thalassa Le Touquet (62), Thalassa Trouville (14), Alliance Pornic (44), Grand Hotel Loreamar St Jean de Luz (64), Miramar

Port Crouesty (56), Thermes marins de Cannes (06), Thalazur Antibes (06), Thalazur Cabourg (14), Thermes Marins de St Malo (35), Bo'Resort Bagnoles de l'Orne (61), SPA-A, Château des Tourelles Pornichet (44), Comité régional du tourisme Midi Pyrénées, Massif des Vosges